



RAPPORT DE GESTION ET SES ANNEXES

BEP 2022



TABLE DES MATIÈRES

I. LES COMPTES ANNUELS	3
A. Compte de résultats	5
B. Affectation et prélèvements	6
II. LES COMMENTAIRES FINANCIERS	7
A. Commentaires de l'ACTIF	7
ACTIFS IMMOBILISES	7
ACTIFS CIRCULANTS.....	7
B. Commentaires du PASSIF	8
CAPITAUX PROPRES.....	8
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	9
DETTES.....	10
C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	11
III. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	15
IV. LES REGLES D'EVALUATION	16
ACTIF.....	17
PASSIF	21
COMPTE DE RESULTATS	21
V. LA LISTE DES GARANTIES	22
VI. LES MARCHES PUBLICS	22
VII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES	28
VIII. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	29
A. Structure des intercommunales	29
B. Composition des instances.....	30
C. Réunion des instances.....	31
IX. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION	32
X. LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT	32
XI. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL	36

I. LES COMPTES ANNUELS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2022	Exercice 2021
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	3.080.835	3.123.150
Frais d'établissement	20		
Immobilisations incorporelles	21	1.908	
Immobilisations corporelles	22/27	2.979.425	3.022.169
Terrains et constructions	22	2.900.413	2.902.507
Installations, machines et outillage	23	64.289	115.837
Mobilier et matériel roulant	24	14.722	3.826
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
Immobilisations financières	28	99.502	100.981
Entreprises liées	280/1		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de	282/3	15.650	15.650
Autres immobilisations financières	284/8	83.852	85.331
<i>Actions et parts</i>	284	82.166	83.645
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	1.686	1.686
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	29.762.284	28.365.468
Créances à plus d'un an	29		78.062
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		78.062
Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
Approvisionnements	30/31		
En-cours de fabrication	32		
Produits finis	33		
Marchandises	34		
Immeubles destinés à la vente	35		
Acomptes versés	36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	40/41	3.933.895	3.375.700
Créances commerciales	40	3.932.185	3.372.735
Autres créances	41	1.710	2.965
Placements de trésorerie	50/53	21.952.463	19.212.697
Actions propres	50		
Autres placements	51/53	21.952.463	19.212.697
Valeurs disponibles	54/58	3.835.662	5.647.548
Comptes de régularisation	490/1	40.265	51.461
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	32.843.119	31.488.618

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
CAPITAUX PROPRES	10/15	17.553.638	17.207.087
Apport	10/11	70.163	70.163
Disponible	110		
Indisponible	111	70.163	70.163
Plus-values de réévaluation	12	453.645	453.645
Réserves	13	15.105.513	15.105.513
Réserves indisponibles	130/1	32.493	32.493
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	1311	32.493	32.493
<i>Acquisitions d'actions propres</i>	1312		
<i>Soutien financier</i>	1313		
<i>Autres</i>	1319		
Réserves immunisées	132		
Réserves disponibles	133	15.073.020	15.073.020
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	1.168.415	982.157
Subsides en capital	15	755.902	595.609
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	10.964.971	9.001.721
Provisions pour risques et charges	160/5	10.964.971	9.001.721
Impôts différés	168		
DETTES	17/49	4.324.511	5.279.810
Dettes à plus d'un an	17	8.403	258.465
Dettes financières	170/4		175.000
<i>Emprunts subordonnés</i>	170		
<i>Emprunts obligatoires non subordonnés</i>	171		
<i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	172		
<i>Etablissements de crédit</i>	173		175.000
<i>Autres emprunts</i>	174		
Dettes commerciales	175		
Acomptes reçus sur commandes	176		
Autres dettes	178/9	8.403	83.465
Dettes à un an au plus	42/48	4.282.431	4.991.200
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	175.000	184.602
Dettes financières	43		
<i>Etablissements de crédit</i>	430/8		
<i>Autres emprunts</i>	439		
Dettes commerciales	44	794.611	949.816
<i>Fournisseurs</i>	440/4	794.611	949.816
Acomptes reçus sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.898.325	1.501.291
<i>Impôts</i>	450/3	39.168	157.060
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	1.859.157	1.344.230
Autres dettes	47/48	1.414.495	2.355.491
Comptes de régularisation	492/3	33.677	30.145
TOTAL DU PASSIF	10/49	32.843.119	31.488.618

A. Compte de résultats

		Exercice 2022	Exercice 2021
Ventes et prestations	70/76A	19.586.540	17.333.477
Chiffre d'affaires	70	3.474.346	2.769.675
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71		
Productions immobilisées	72		
Autres produits d'exploitation	74	16.051.366	14.102.541
Produits d'exploitation non récurrents	76A	60.828	461.261
Coût des ventes et prestations	60/66A	19.532.499	17.223.724
Approvisionnements et marchandises	60		
<i>Achats</i>	<i>600/8</i>		
<i>Stocks : réduction (augmentation)</i>	<i>609</i>		
Services et biens divers	61	3.416.107	3.622.855
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	13.821.471	12.511.735
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et ..	630	322.014	332.223
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et	635/7	1.963.250	746.265
Autres charges d'exploitation	640/8	9.656	10.646
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	54.041	109.753
Produits financiers	75/76B	172.781	134.822
Produits financiers récurrents	75	172.781	134.822
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>750</i>		
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>751</i>	131.723	94.578
<i>Autres produits financiers</i>	<i>752/9</i>	41.058	40.244
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges financières	65/66B	18.761	23.453
Charges financières récurrentes	65	18.761	23.453
<i>Charges des dettes</i>	<i>650</i>	12.708	21.048
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations</i>	<i>651</i>		
<i>Autres charges financières</i>	<i>652/9</i>	6.053	2.404
Charges financières non récurrentes	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	208.060	221.123

B. Affectation et prélèvements

		Exercice 2022	Exercice 2021
Prélèvements sur les impôts différés	780		
Transfert aux impôts différés	680		
Impôts sur le résultat	67/77	21.802	20.225
Impôts	670/3	22.389	20.225
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-587	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	186.258	200.897
Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
Transfert aux réserves immunisées	689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	186.258	200.897
		Exercice 2022	Exercice 2021
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	1.168.415	982.157
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	186.258	200.897
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	982.157	781.260
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
sur l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	1.168.415	982.157
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

II. LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

A. Commentaires de l'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

Les **immobilisations incorporelles** ont une valeur de 1.908 €. Cela concernent des licences informatiques.

La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de terrains et constructions ;
le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 2.900.413 € réparti sur :
 - le terrain et les bâtiments complexes;
 - le Palais des expositions
- les installations, machines et outillages comprennent essentiellement le matériel informatique pour un total de 64.289 € ;
- le mobilier dont est propriétaire l'intercommunale est repris à la valeur de 1.272 € ;
- le matériel roulant s'élève à 13.450 € et se compose de 3 véhicules.

Les **immobilisations financières** comprennent les participations détenues à hauteur de 99.502 € dont le détail est repris dans le rapport de participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 1.686 €.

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à plus d'un an** sont désormais nulle suite au remboursement total de l'avance consentie au BEP Crématorium pour l'acquisition du terrain de Ciney.

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les créances commerciales pour un montant de 3.982.185 € essentiellement composés des subsides à recevoir.

Les autres créances s'élèvent à 1.710 € et concernent des avances à BEP Expansion et BEP Environnement.

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à terme. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des subsides et des investissements.

Les **valeurs disponibles** d'un montant de 3.835.662 € couvrent la trésorerie opérationnelle. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent pour 38.035 € de charge à reporter sur 2023 et 2.230 € de produits acquis pour 2023.

B. Commentaires du PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Suite à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, le capital a été transféré en **apport indisponible** en 2020, lequel s'élève à 280.650 €. Il est libéré à concurrence de 25% par les communes et la Province de Namur.

Les apports sont valorisés à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

4.520 parts Communes 113.000 €

Parts		Montant	Parts		Montant
220	ANDENNE	5.500	58	HASTIERE	1.450
64	ANHEE	1.600	45	HAVELANGE	1.125
67	ASSESE	1.675	45	HOUYET	1.125
76	BEAURAING	1.900	169	JEMEPPE S/SAMBRE	4.225
30	BIEVRE	750	90	LA BRUYERE	2.250
45	CERFONTAINE	1.125	128	METTET	3.200
147	CINEY	3.675	1.003	NAMUR	25.075
129	COUVIN	3.225	48	OHEY	1.200
122	DINANT	3.050	29	ONHAYE	725
28	DOISCHE	700	91	PHILIPPEVILLE	2.275
155	EGHEZEE	3.875	110	PROFONDEVILLE	2.750
74	FERNELMONT	1.850	119	ROCHEFORT	2.975
68	FLOREFFE	1.700	277	SAMBREVILLE	6.925
106	FLORENNES	2.650	75	SOMBREFFE	1.875
101	FOSSES LA VILLE	2.525	51	SOMME-LEUZE	1.275
43	GEDINNE	1.075	56	VIROINVAL	1.400
242	GEMBLOUX	6.050	28	VRESSE/SEMOIS	700
69	GESVES	1.725	162	WALCOURT	4.050
61	HAMOIS	1.525	89	YVOIR	2.225

6.706 parts Province de Namur 167.650 €

Les **plus-values de réévaluation** s'élèvent à 453.645 €. Les plus-values ont été actées initialement sur la cession gratuite par la Province de Namur de l'ensemble des installations du BEP. Ce montant représente la plus-value non amortissable sur le terrain.

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

- la réserve statutairement indisponible de 32.493 € ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 15.073.020 €.

Le **Bénéfice reporté** est composé du bénéfice reporté des exercices précédents et du bénéfice de 186.258 € de l'exercice 2022 à affecter.

Les **subsides en capital** de 755.902 € correspondent aux subsides reçus des pouvoirs publics pour les investissements du nouveau BEP et le subside pour la chaudière biomasse. Ceux-ci sont sous déduction des amortissements actés de subside en capital. Le montant initial était de 1.310.340 € pour le nouveau BEP dont l'amortissement suit le même rythme que celui de l'investissement.

Pour la chaudière biomasse, le montant initial est de 200.000 € et l'amortissement débutera en 2023.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 17.553.638 €. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

Les **provisions** pour autres risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à 10.964.971 €. Celles-ci sont actées dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation, due en vertu de la législation sociale relative à l'ONSSAPL, concernant les régimes légaux des pensions des membres du personnel nommé des administrations provinciales et locales.

En 2017, le BEP a signé une convention de gestion de fonds collectif de retraite avec Belfius, en vue de financer une partie de ses engagements de pension futurs et d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues. Des dotations complémentaires seront comptabilisées en vue d'atteindre le

montant total de la charge estimée. Dans ce cadre une dotation nette complémentaire a été actée à concurrence de 1.963.250 € en 2022.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** comprennent des autres dettes pour un montant de 8.403 € correspondant à des cautions.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 4.282.431 € et regroupent principalement :

Les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 175.000 € pour la dernière année ainsi que les dettes commerciales pour 794.611 €.

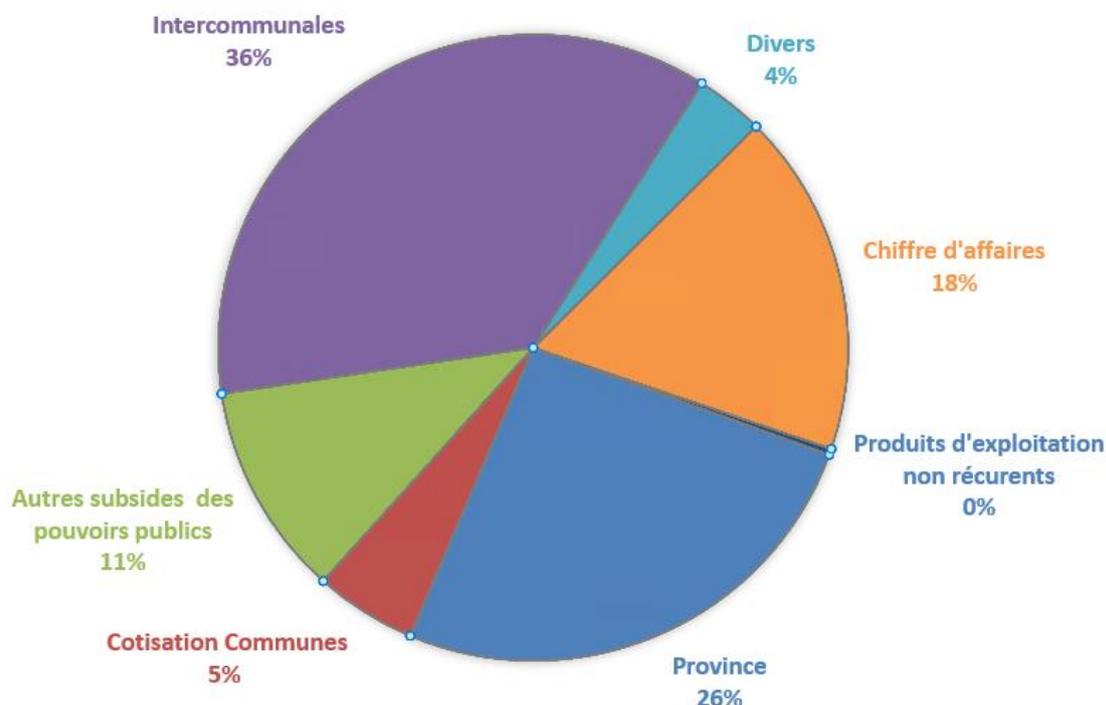
Les **dettes fiscales, salariales et sociales** d'un montant de 1.898.325 € reprennent principalement l'ONSS et une partie du précompte du mois de décembre payable en janvier et la provision pour pécule de vacances.

Les **autres dettes** d'un montant de 1.414.495 € reprennent principalement les avances de trésorerie de la Région Wallonne, versées au BEP dans le cadre des programmes Pollec Stratégie Immobilière, l'animation FEDER et du projet facilitateur de symbiose industrielle.

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 33.677 € principalement composés de précompte mobilier à imputer sur les intérêts des comptes de placements

C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 19.586.540 €.



L'année 2022 a enregistré un **chiffre d'affaires** de 3.474.346 € contre 2.769.675 € en 2021.

Le chiffre d'affaire du BEP est principalement composé de :

- frais de gestion sur vente de terrains et location du BEP Expansion ;
- d'honoraires du bureau d'études du BEP ;
- d'honoraires de gestion administrative, traductions, concession.

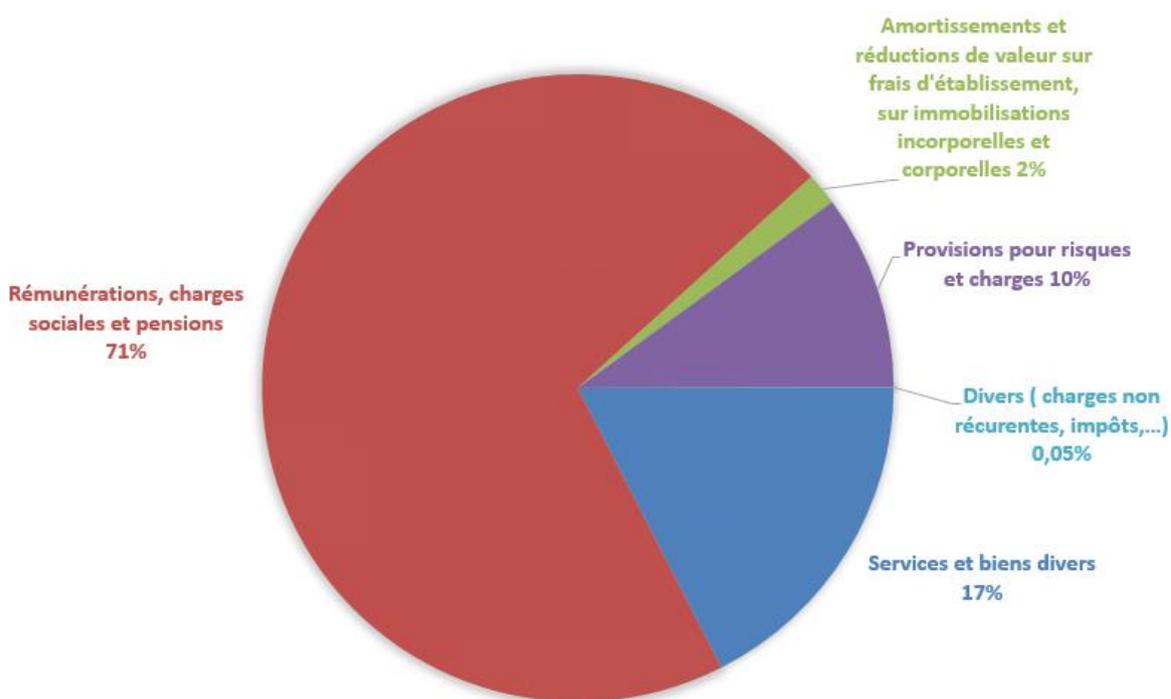
Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 16.051.366 € en 2022 et sont composés de :

- cotisations statutaires des communes pour 1.024.626 € ;
- la cotisation statutaire et le subside Province pour 5.058.513 ;
 - Cotisation 2022 3.268.021 €
 - Subside pour l'intercommunale 1.790.492 €

- autres subsides des pouvoirs publics tels que les Programmes Européens, Région Wallonne, Province essaimage, pour 2.152.903 € ;
- subventions des intercommunales BEP ENVIRONNEMENT, BEP EXPANSION, BEP CREMATORIUM & IDEFIN pour un montant total de 7.118.399 € ;
- divers (Interventions des Assurances, loyers, refacturations, ...) pour 696.925 €.

Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent à 60.828 € en 2022 est composé principalement d'une régularisation actée suite au calcul du prorata définitif de la TVA

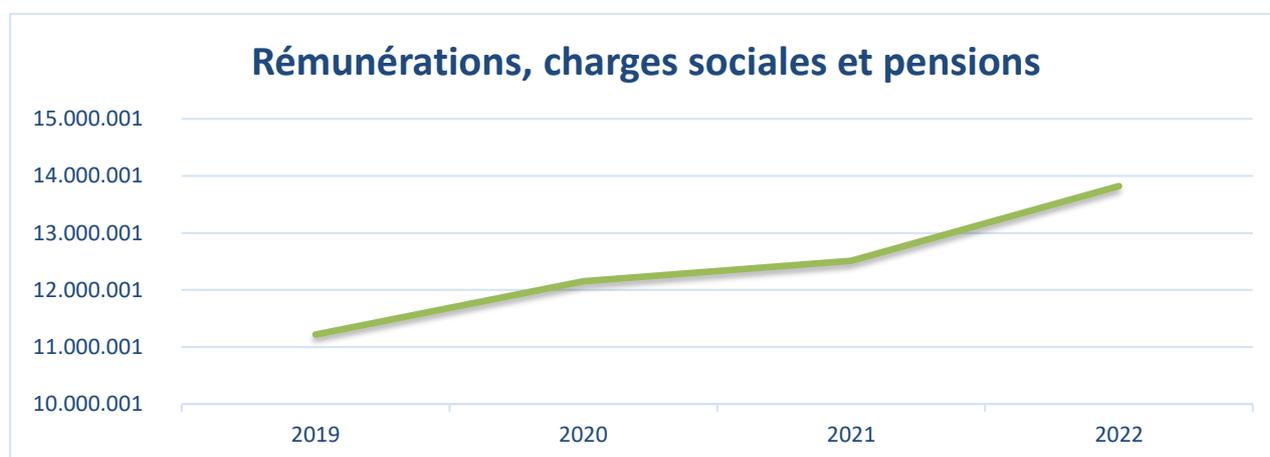
Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 19.532.499 € en 2022.



Les services et biens divers d'un montant 3.416.107 € sont essentiellement composés de :

- des frais de fonctionnement du BEP tels que : l'informatique, l'entretien du bâtiment, la communication, les assurances, les jetons des administrateurs ... ;
- d'honoraires de sous-traitance du bureau d'étude du BEP ;
- les frais d'animations et de consultance des Programmes Européens ;
- Les frais exposés dans le cadre de la digitalisation du BEP qui sont entièrement pris en charge.

Les rémunérations, charges sociales et pensions composent la majorité des coûts de l'intercommunale pour un montant de 13.821.471 €.



	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'effectif moyen	122,7 ETP	117,3 ETP	125,0 ETP	133,9 ETP	138,2 ETP

La **dotation aux amortissements** a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci s'élève à 322.014 € en 2022.

Les **provisions pour risques et charges** comprennent le montant provisionné dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation. Ce montant s'élève à 1.963.250 € en 2022, il se compose d'une dotation aux provisions de 2.804.099 € et d'une reprise de provisions de 840.849 € correspondant au montant réclamé et payé à l'ONSSAPL. Le montant total de la provision actuelle est

de 10.964.971 €. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues dans ce cadre, en vue d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles.

Les **produits financiers** s'élèvent à 172.781 € en 2022. Ils sont composés :

Des produits des actifs circulants pour un montant de 131.723 €, majoritairement composés des produits de placements de trésorerie.

Des autres produits financiers majoritairement composés d'amortissements de subsides sur le bâtiment du BEP.

Les **charges financières** s'élèvent à 18.761 € en 2022 et se composent principalement des intérêts sur l'emprunt du nouveau BEP.

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** est de 208.060 €.

L'**impôt sur le résultat** est de 21.802 € pour cet exercice :

- le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 9.872 € ;
- de compléments de charges fiscale pour 2018, 2019 et 2020 à l'impôt des personnes morales de 1.409 € ;
- de charges fiscale pour 2022 à l'impôt des personnes morales de 11.108 € ;
- de régularisations en notre faveur de 587 € pour 2021.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, ou à défaut, devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à

l'impôt des personnes morales pour une durée de cinq ans. A l'issue d'une procédure de renouvellement, le Service des Décisions Anticipées a rendu une décision le 29 septembre 2020, confirmant l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une nouvelle période de 5 ans.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2022 est de 186.258 €. Celui-ci est affecté au bénéfice reporté.

III. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés et des Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

a) RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

La crise énergétique et l'inflation affectent plus particulièrement l'activité économique de la Belgique en 2022 et se prolongent en 2023. L'intercommunale continuera de mesurer en 2023 les effets financiers de cette situation exceptionnelle.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

b) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

c) *CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE*

Néant

d) *ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT*

Néant

e) *SUCCESSALES DE LA SOCIETE*

Néant

f) *JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE*

Néant

g) *UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS*

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

h) *CONFLIT D'INTERET*

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

IV. LES REGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

ACTIF

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Terrains et constructions

Terrains

Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels		20 ans

Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Installations, machines et outillages

Linéaire

Matériel d'exploitation et installations diverses

de 5 à 20 ans

Petit outillage

de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau

Linéaire

Mobilier de bureau

de 5 à 10 ans

Matériel de bureau

de 3 à 5 ans

Matériel informatique

de 3 à 5 ans

Matériel roulant et engins de génie civil

Linéaire

Matériel roulant - Camions

de 5 à 10 ans

Matériel roulant - Camionnettes

de 5 à 10 ans

Matériel roulant - Voitures

5 ans

Engins de génie civil

de 5 à 10 ans

Matériel roulant d'occasion

de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions

Linéaire

de 5 à 20 ans

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'**APPORT INDISPONIBLE** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours

d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

V. LA LISTE DES GARANTIES

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2022
Wallonie recherche CRA-W Centre Wallon de Recherches Agronomiques	Garantie bancaire – Belfius Garantie de la bonne exécution des obligations du BEP dans le cadre du marché de services « assistance et conseil dans le cadre de la conception d'un projet d'un pôle unique de laboratoires et de la réorganisation de bâtiments du CRA-W »	7.170,00 €

VI. LES MARCHES PUBLICS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2022, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché	Adjudicataires
HTVA						
<i>Marché de services</i>	Nettoyage des locaux et parties vitrées des locaux - BEP-BEP Expansion- BEP Environnement	PO	PE	25-01-22	1.238.594,44 €	Group Cleaning Services sa, Rue Godefroid Kurth 19 à 1140 Bruxelles
<i>Marché de fournitures</i>	Fournitures du matériel et des logiciels nécessaires à la production globale de photocopies, impressions papiers et scans au BEP	PNDAP	PN	25-01-22	195.566,20 €	Konica Minolta Business Solutions Belgium sa, Berkenlaan 8 A-B, 1831 Diegem
<i>Marché de services</i>	Accord-cadre en Architecture	PNDAP	-	22-02-22	121.875 €	Remi Mouligneau - Architecte sc sprl, Rue Lucien Namêche, 8 à 5000 Namur
<i>Marché de services</i>	Accord-cadre - Missions d'études dans le domaine touristique	PNSPP	-	22-02-22	112.500 €	Un Tour d'Avance, Rue Georges Emmanuel 73 à 5020 Namur

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché	Adjudicataires
					HTVA	
<i>Marché de services</i>	Mission de suivi de chantier pour la mise en œuvre des projets Namur, Province au fil de l'eau	PNSPP	-	22-02-22	123.571 €	Remi Mouligneau - Architecte sc sprl, Rue Lucien Namêche, 8 à 5000 Namur
<i>Marché de services</i>	Centrale d'achat - Marché de services postaux	PO	PE	22-02-22	2.784.896,13 €	*Lot 1 (Nord de la Province) : BPOST, Centre Monnaie à 1000 Bruxelles *Lot 2 (Sud de la Province) : BPOST, Centre Monnaie à 1000 Bruxelles
<i>Marché de services</i>	PAE de Condrolys- Surveillance du chantier de voirie, égouttage, distribution d'eau	in house		22-02-22	116.825,34 €	INASEP - Parc industriel - Rue des Viaux 1b à 5100 Naninne
<i>Marché de services</i>	Rapport des incidences environnementales du schéma d'orientation local d'Anton à Andenne	PNSPP	-	21-03-22	39.500 €	XMU, Avenue de la Pairelle, 8 à 5000 Namur
<i>Marché de services</i>	Accord-cadre - Mission de géomètre expert	PNSPP	-	22-03-22	113.200 €	Géotop sa, Rue de la Montagne 2 à 5000 Namur

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché	Adjudicataires
					HTVA	
<i>Marché de services</i>	Accompagnement à l'animation de la dynamique POLLEC	PNSPP	-	22-03-22	66.442,14 €	Energie Commune, Rue Fernand Bernier 15 à 1060 Saint-Gilles
<i>Marché de services</i>	Accord-cadre - Programmiste	PNDAP	-	26-04-22	213.500 €	Arcadis Belgium sa, Rue du Marquis 1 à 1000 Brussel
<i>Marché de travaux</i>	Conception et réalisation d'une installation de chauffage biomasse à plaquettes	PNDPP	-	26-04-22	486.008,97 €	Coopeos, rue de morimont 13A à 1340 Ottignies
<i>Marché de services</i>	Entretien des abords de voirie et espaces verts publics du parc de Crealys	PNSPP	-	26-04-22	48.094 €	V3 – Manupal asbl, Parc Industriel D'Achene 33 à 5590 Achene
<i>Marché de services</i>	Renouvellement de mise à disposition d'une plateforme OpenData	PNSPP	-	26-04-22	120.000 €	OpenDataSoft, rue de Lourmel 130 à FR-75015 Paris
<i>Marché de services</i>	Paramétrisation et mise à disposition d'une plateforme territoriale de Crowdfunding	PNSPP	-	17-05-22	74.400 €	Treize37 (Easycrowd), 32 boulevard de Strasbourg CS 30108 à FR-75468 Paris Cedex 10

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché	Adjudicataires
					HTVA	
<i>Marché de services</i>	PAE de Care-Ys - Mission de suivi du chantier de créations des voiries et des équipements publics	PNSPP	-	21-06-22	38.898,33 €	H&S Belgique SRL, Allée des Platanes 16 à 4053 Embourg
<i>Marché de services</i>	Centrale d'achat - Réalisation d'audit Ureba et Quickscan	PNDAP	PN	21-06-22	175.355 €	A+ CONCEPT SPRL, Rue de Tilleur, 54 à 4432 Alleur
<i>Marché de fournitures</i>	Location d'un logiciel de gestion des marchés publics	PNDAP	PN	12-07-22	125.171,99 €	3P, Verviersstraat 1 - B 5.1 à 2000 Antwerpen
<i>Marché de fournitures</i>	Centrale d'achat - Système de retransmission des Conseils communaux	PNDAP	PN	23-08-22	191.894 €	Inforius, Rue Jean Sonet, 17 à 5032 Isnes
<i>Marché de services</i>	Accord-cadre en hydrologie	PNSPP	-	23-08-22	109.500 €	Géolys (Ciney), Rue des Champs Elysées, 4 à 5590 Ciney
<i>Marché de services</i>	Accord-cadre - Expertises techniques dans le cadre de l'accompagnement individuel des	PNSPP	-	20-09-22	95.700 €	Emulsio Consult, Rue des Beusses n°19 à 5360 Hamois

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
	cantines de collectivités					
<i>Marché de services</i>	PAE Mettet, extension – Auteur de projet voirie, égouttage, distribution d'eau – Convention INASEP	-	-	18-10-22	251.406,50 €	INASEP, Rue des Viaux, 1B à 5100 Namur
<i>Marché de services</i>	Mise en œuvre de la digitalisation des rapports financiers du département comptabilité et finances	PO	PE	20-12-22	325.000 €	Bizzdev sa, Chaussée D'Antoing 55 à 7500 Tournai

VII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

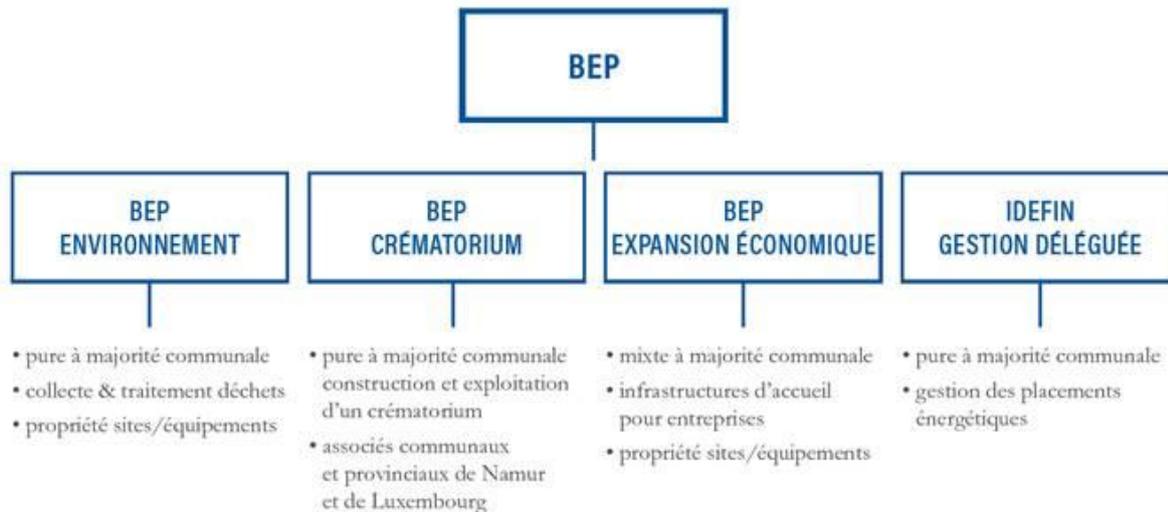
En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 20 septembre 2022 ayant pour objet « Exposé sur les généralités des principes DNSH imposés dans les nouveaux appels à projet » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
José	Damilot
Nathalie	Demamet
Luc	Frère
Pascal	Jacquiez (Vice-Président)
Catherine	Keimeul
Stéphane	Lasseaux (Président)
Gauthier	Le Bussy
Cédric	Leclercq
Lionel	Naomé
Arnaud	Paulet
Groupe Province	
Eric	Bogaerts
Jean-Marie	Cheffert
Pierre	Helson
Saskia	Jamar
Pierre	Rondiat
Jean-Marc	Van Espen

VIII. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

A. Structure des intercommunales



B. Composition des instances

Période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

- Composition du Conseil d'Administration :

Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Lasseaux Stéphane	Commune
Vice-président	Jacquiez Pascal	Commune
Administrateurs	Anceau Jérôme	Commune
	Balon-Perin Georges	Province
	Bogaerts Eric	Province
	Cheffert Jean-Marie	Province
	Damilot José	Commune
	Demanet Nathalie	Commune
	Doumont Eloïse	Commune
	Frère Luc	Commune
	Helson Pierre	Province
	Jamar Saskia (sortie le 20/12/2022)	Province
	Keimeul Catherine	Commune
	Le Bussy Gauthier	Commune
	Leclercq Cédric	Commune
	Naomé Lionel	Commune
	Paulet Arnaud	Commune
	Piret Antoine	Province
Rondiat Pierre	Province	
Van Espen Jean-Marc	Province	
Observateurs	D'Altoe Laurent	
	Mathen Denis	
	Meeerhaeghe Isabelle	

- Composition du Comité d'Audit :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Anceau Jérôme
	Demagnet Nathalie
	Helson Pierre
	Naomé Lionel
	Piret Antoine

- Composition du Comité de rémunération :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Anceau Jérôme
	Demagnet Nathalie
	Helson Pierre
	Naomé Lionel
	Piret Antoine

C. Réunion des instances

L'Assemblée Générale s'est réunie les 21 juin et 20 décembre 2022.

Le Conseil d'administration s'est réuni les 25 janvier, 22 février, 22 mars, 26 avril, 17 mai, 21 juin, 12 juillet, 23 août, 20 septembre, 18 octobre, 22 novembre et 20 décembre 2022.

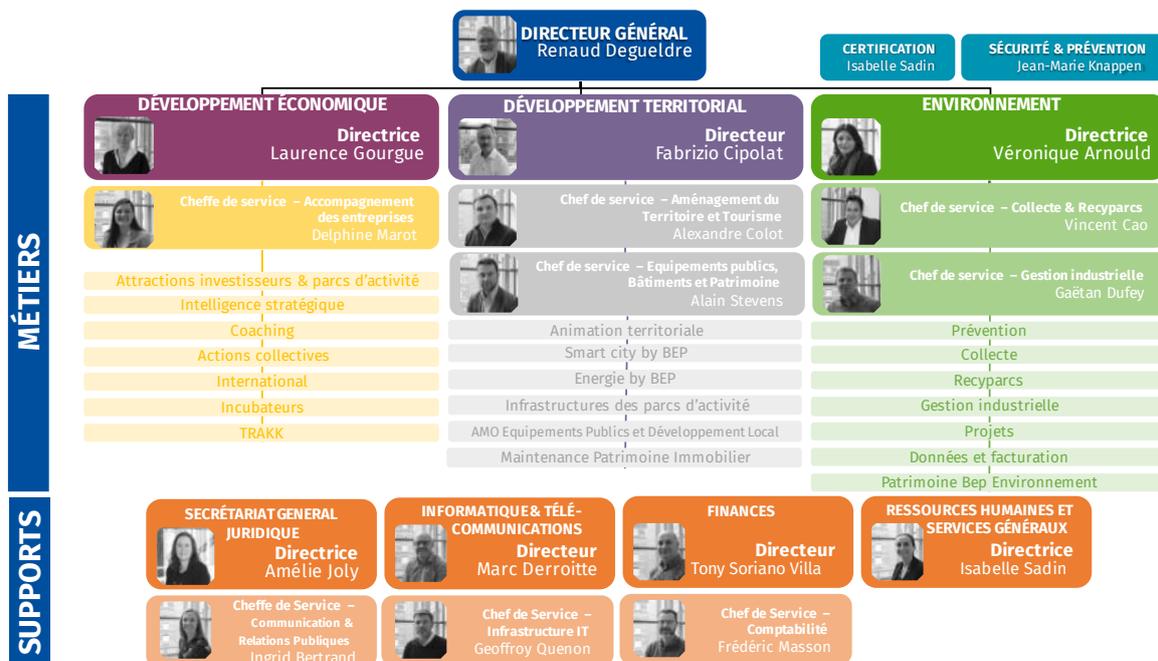
Le Comité d'audit s'est tenu les 19 avril, 14 juin et 11 octobre 2022.

Le Comité de rémunération s'est réuni le 22 mars 2022.

IX. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faîtière de l'ensemble de l'organisation.



X. LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

Vision du BEP en tant qu'institution et pour son territoire

Situé au croisement de deux axes européens de développement (l'axe Bruxelles-Luxembourg et l'axe industriel sambro-mosan), le territoire namurois occupe une position stratégique au Cœur de la Wallonie. Il se caractérise par :

- la présence de la Capitale régionale wallonne, également chef-lieu de la Province ;

- un cadre de vie attrayant et une ruralité organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne ;
- une économie majoritairement de services, complémentaire à celle développée par les 2 pôles industriels wallons.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de développer le territoire namurois dans une dynamique économique et sociale durable, génératrice d'activités et d'emplois, orientée vers l'innovation et la créativité. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- le développement entrepreneurial ;
- la valorisation des ressources endogènes en s'inscrivant résolument dans l'économie circulaire ;
- l'aménagement d'un cadre de vie de qualité stimulant et tenant compte des enjeux énergétiques, numériques, démographiques et intergénérationnels. Cette stratégie s'inscrit également dans la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux wallons, belges et étrangers.

Le BEP est l'agence de développement du territoire namurois. A ce titre, il entend être un modèle d'entreprise publique proactive, partenaire des collectivités régionales et locales. Le BEP entend renforcer :

- un management innovant qui promeut l'autonomie et la responsabilisation de ses collaborateurs ;
- une bonne gouvernance interne et externe, soucieuse de transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses partenaires et de ses clients ;
- une vision proactive et anticipative des enjeux majeurs de son territoire par la souplesse et la réactivité de ses équipes.

Lignes de développement du BEP

Le BEP est l'organe qui assure la gestion des intercommunales thématiques : il prépare et exécute les décisions prises par chacune d'entre elles. Il a pour mission le développement économique, social et environnemental de la Province de Namur. A ce titre,

- En matière de développement économique, les lignes de développement visent à :
 - proposer **des services d'encadrement stratégiques de proximité** aux entreprises qui présentent un potentiel de développement de projets innovants et d'internationalisation, dans les filières du numérique, de l'agroalimentaire, de la santé, de l'écoconstruction des process industriels, des industries culturelles et créatives, de l'économie touristique et de l'environnement ;
 - **signer avec l'entreprise un contrat de partenariat** précisant l'offre de services individualisés ou collectifs qui lui est proposée ;
 - spécialiser l'offre de service dans l'internationalisation, la gestion financière, l'innovation, la digitalisation, le management, la communication, l'intelligence stratégique et l'économie circulaire ;
 - Attirer sur le territoire namurois des **investisseurs extérieurs** à la Province, dont les projets s'inscrivent dans la vision du développement namurois ;
 - Aménager et gérer des **équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateur, parcs scientifiques,... (cfr. Rapport de gestion de BEP Expansion Economique).

- En matière de développement territorial, les lignes de développement visent à :
 - développer **une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse**, en s'appuyant sur les dynamiques territoriales spécifiques et en accompagnant ces territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe via des études stratégiques ;
 - accompagner des **projets de développement local** en se positionnant comme partenaire pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets, en aménagement du territoire ou en assistance à maîtrise d'ouvrage ;

- mettre en valeur les atouts naturels, culturels, patrimoniaux et touristiques du territoire en vue de renforcer son attractivité ;
 - favoriser **la dynamique territoriale autour du concept de « smart city »**, par la sensibilisation, l'expérimentation de projet et la mise en place de projet innovant, avec une attention particulière pour les petites communes.
- En matière environnementale, les lignes de développement visent à (cfr. Rapport de gestion de BEP Environnement) :
 - mener des actions de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets auprès du grand public ;
 - proposer à l'ensemble du territoire un service de collectes multifilières performant ;
 - moderniser l'utilisation des parcs à conteneurs ;
 - optimiser, seul ou en partenariat, les filières et outils de valorisation et de traitement des déchets ;
 - proposer une expertise et des services en matière environnementale aux Communes.

Le BEP a également établi **2 partenariats public-privé** :

- Avec **La Société du Crématorium de France**, pour l'exploitation du Crématorium du Cœur de Wallonie à Ciney ;
- Avec Easyfairs S.A. pour l'exploitation du Palais des Expositions de Namur, dont le BEP est propriétaire.

XI. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES				BUDGETS		
Approuvés **				Prévisionnels		
2020	2021	2022	DEPENSES	2023	2024	2025
12.383.396	12.511.735	13.821.471	Frais personnel	15.109.060	15.112.190	15.436.861
2.652.958	2.490.711	4.505.762	Frais généraux	3.585.314	3.293.869	5.247.672
1.208.809	1.276.648	1.295.363	Frais par centres d'activité	2.120.581	2.729.849	2.248.073
37.049	49.621	9.009	* Prestations des services support	37.000	34.000	34.000
808.729	797.637	957.005	* Développement territorial	1.821.581	2.433.849	1.951.073
12.257	87.955	54.841	* Département environnement	15.000	15.000	15.000
350.773	341.435	274.508	* Développement économique	247.000	247.000	247.000
16.245.164	16.279.094	19.622.596	TOTAL	20.814.955	21.135.907	22.932.605

2020	2021	2022	RECETTES *	2023	2024	2025
7.090.464	6.614.417	7.652.735	Produits généraux	8.755.162	9.095.231	11.680.820
10.054.933	10.814.172	12.347.458	Produits par centres d'activité	12.069.164	11.834.181	10.632.566
41.741	28.858	103.134	* Prestations des services support	137.000	117.000	117.000
2.713.741	3.243.120	4.137.444	* Développement territorial	4.861.323	4.617.205	3.601.958
3.719.714	3.979.892	4.576.284	* Département environnement	4.728.793	4.913.420	4.990.142
3.579.738	3.562.302	3.530.597	* Développement économique	2.342.048	2.186.557	1.923.466
17.145.397	17.428.589	20.000.193	TOTAL	20.824.325	20.929.412	22.313.386

* Les budgets des recettes comprennent les financements des investissements

** transformé en flux financier

COMPTES ANNUELS

BEP 2022



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur**Forme juridique¹ : **Société coopérative (ancien status)**Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff**N°: **2**Code postal: **5000**Commune: **Namur**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**Adresse Internet² :Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

0219.802.592DATE **17-02-20** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ : les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴approuvés par l'assemblée générale du **20-06-23** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-22

au

31-12-22

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-21

au

31-12-21Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **43**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.19, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)Signature
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ALTOE Laurent

Rue Dewez 40, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Autre fonction

ANCEAU Jérôme

Rue des Chanterelles 11, 5570 Beauraing, Belgique

Mandat: Administrateur

BALON-PERIN Georges

Avenue de la Plante 48, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur

BOGAERTS Eric

Rue des Buissières 29, 5650 Pry, Belgique

Mandat: Administrateur

CHEFFERT Jean-Marie

Rue Bragard 7, 5590 Ciney, Belgique

Mandat: Administrateur

DAMILOT José

Rue de la Sitrée 24, 5020 Vedrin, Belgique

Mandat: Administrateur

DEMANET Nathalie

Rue des Forges 15, 5370 Verlée, Belgique

Mandat: Administrateur

DOUMONT Eloïse

Rue Emile-Vandervelde 27, 6120 Ham-sur-Heure, Belgique

Mandat: Administrateur

FRERE Luc

Rue Alvaux 33, 5081 Meux, Belgique

Mandat: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

HELSON Pierre

Route de Morialmé 50, 5621 Thy-le-Bauduin, Belgique

Mandat: Administrateur

JACQUIEZ Pascal

Rue de Pireuse 17, 5680 Doische, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

JAMAR Saskia

Rue de Vaucelles 48, 5670 Mazée, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 20/12/2022

KEIMEUL Catherine

Rue de Boignée 34, 5140 Tongrinne, Belgique

Mandat: Administrateur

LASSEAUX Stéphane

Route de Philippeville 81, 5620 Florennes, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration

LE BUSSY Gauthier

Rue de la Bouteille 9, 5030 Gembloux, Belgique

Mandat: Administrateur

LECLERCQ Cédric

Grand Rue 3, 5630 Daussois, Belgique

Mandat: Administrateur

MATHEN Denis

Place Saint-Aubain 2, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Autre fonction

MEERHAEGHE Isabelle

Rue Destrée 60, 6001 Marcinelle, Belgique

Mandat: Autre fonction

NAOME Lionel

Chaussée des Alpinistes 16, boîte A, 5500 Dinant, Belgique

Mandat: Administrateur

PAULET Arnaud

Chemin de Dinant 36, boîte C, 5351 Haillot, Belgique

Mandat: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

PIRET Antoine

Avenue de la Vecquée 533, 5020 Malonne, Belgique

Mandat: Administrateur

RONDIAT Pierre

Rue de Sommière 4, boîte C, 5537 Haut-le-Wastia, Belgique

Mandat: Administrateur

VAN ESPEN Jean-Marc

Avenue de la Pairelle 74, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur

Knaepen Lafontaine Réviseurs d'entreprises SRL 0413.343.922

Chaussée de Marche 585, 5101 Erpent, Belgique

Numéro de membre: B00255

Mandat: Commissaire

Représenté par:

1. KNAEPEN Philippe

Chaussée de Marche 585 5101 Erpent Belgique

Commissaire réviseur, Numéro de membre : A02378

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	3.080.835,10	3.123.150,22
Immobilisations incorporelles	6.2	21	1.908,35	
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	2.979.424,96	3.022.169,49
Terrains et constructions		22	2.900.413,37	2.902.506,79
Installations, machines et outillage		23	64.289,10	115.836,97
Mobilier et matériel roulant		24	14.722,49	3.825,73
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	99.501,79	100.980,73
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	15.650,00	15.650,00
Participations		282	15.650,00	15.650,00
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	83.851,79	85.330,73
Actions et parts		284	82.165,58	83.644,52
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.686,21	1.686,21

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>29.762.284,34</u>	<u>28.365.467,81</u>
Créances à plus d'un an		29		78.061,83
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		78.061,83
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.933.894,61	3.375.699,72
Créances commerciales		40	3.932.184,61	3.372.735,22
Autres créances		41	1.710,00	2.964,50
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	21.952.462,58	19.212.697,19
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	21.952.462,58	19.212.697,19
Valeurs disponibles		54/58	3.835.661,86	5.647.548,25
Comptes de régularisation	6.6	490/1	40.265,29	51.460,82
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	32.843.119,44	31.488.618,03

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	17.553.637,50	17.207.086,86
Apport	6.7.1	10/11	70.162,50	70.162,50
Disponible		110		
Indisponible		111	70.162,50	70.162,50
Plus-values de réévaluation		12	453.645,15	453.645,15
Réserves		13	15.105.512,92	15.105.512,92
Réserves indisponibles		130/1	32.492,50	32.492,50
Réserves statutairement indisponibles		1311	32.492,50	32.492,50
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	15.073.020,42	15.073.020,42
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.168.415,09	982.157,18
Subsides en capital		15	755.901,84	595.609,11
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	6	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges		160/5	10.964.971,43	9.001.721,03
Pensions et obligations similaires		160	10.964.971,43	9.001.721,03
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>4.324.510,51</u>	<u>5.279.810,14</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	8.402,88	258.464,71
Dettes financières		170/4		175.000,00
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		175.000,00
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	8.402,88	83.464,71
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	4.282.431,10	4.991.200,12
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	175.000,00	184.602,13
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	794.611,14	949.816,41
Fournisseurs		440/4	794.611,14	949.816,41
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.898.324,78	1.501.290,61
Impôts		450/3	39.168,08	157.060,36
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.859.156,70	1.344.230,25
Autres dettes		47/48	1.414.495,18	2.355.490,97
Comptes de régularisation	6.9	492/3	33.676,53	30.145,31
TOTAL DU PASSIF		10/49	32.843.119,44	31.488.618,03

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	19.586.539,98	17.333.476,97
Chiffre d'affaires	6.10	70	3.474.346,17	2.769.674,66
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	16.051.366,09	14.102.541,15
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	60.827,72	461.261,16
Coût des ventes et des prestations		60/66A	19.532.499,23	17.223.723,61
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	3.416.107,09	3.622.854,88
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	13.821.471,47	12.511.734,50
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	322.014,15	332.222,51
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	1.963.250,40	746.265,38
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	9.656,12	10.646,34
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	54.040,75	109.753,36

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	172.780,95	134.821,89
Produits financiers récurrents		75	172.780,95	134.821,89
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	131.723,08	94.578,07
Autres produits financiers	6.11	752/9	41.057,87	40.243,82
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	18.761,44	23.452,57
Charges financières récurrentes	6.11	65	18.761,44	23.452,57
Charges des dettes		650	12.708,40	21.048,29
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	6.053,04	2.404,28
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	208.060,26	221.122,68
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	21.802,35	20.225,39
Impôts		670/3	22.388,87	20.225,39
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	586,52	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	186.257,91	200.897,29
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	186.257,91	200.897,29

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.168.415,09	982.157,18
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	186.257,91	200.897,29
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	982.157,18	781.259,89
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	1.168.415,09	982.157,18
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	323.015,85
8022	2.453,63	
8032		
8042		
8052	325.469,48	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	323.015,85
8072	545,28	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	323.561,13	
211	<u>1.908,35</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	9.515.782,44
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	261.928,34	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	9.777.710,78	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.585.043,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	5.585.043,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	12.198.318,65
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	264.021,76	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	12.462.340,41	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>2.900.413,37</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.982.405,13

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8162

Cessions et désaffectations

8172

99.364,81

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8182

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8192

1.883.040,32

Plus-values au terme de l'exercice

8252P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8212

Acquises de tiers

8222

Annulées

8232

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8242

Plus-values au terme de l'exercice

8252

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P

xxxxxxxxxxxxxxx

1.866.568,16

Mutations de l'exercice

Actés

8272

51.547,87

Repris

8282

Acquis de tiers

8292

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8302

99.364,81

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8312

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322

1.818.751,22

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(23)

64.289,10

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	532.811,03
8163	16.796,00	
8173		
8183		
8193	549.607,03	
8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	528.985,30
8273	5.899,24	
8283		
8293		
8303		
8313		
8323	534.884,54	
(24)	<u>14.722,49</u>	

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	19.400,00

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392

19.400,00

Plus-values au terme de l'exercice

8452P

xxxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P

xxxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P

xxxxxxxxxxxxxxxx

3.750,00

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552

3.750,00

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282)

15.650,00

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

283P

xxxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283)

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8652

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	94.799,65
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	1.000,00	
Cessions et retraits	8373	2.478,94	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	93.320,71	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	11.155,13
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	11.155,13	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>82.165,58</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>1.686,21</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>1.686,21</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
BEP Expansion Economique SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.011	Parts A	100	0,14	0,00	31/12/2021	EUR	62.250.263	861.450
BEP Environnement SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.209	Parts A	100	0,14	0,00	31/12/2021	EUR	29.535.299	2.066.556
BEP Crématorium SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0891.020.521	Parts A	800	4,20	0,00	31/12/2021	EUR	355.536	27.831
SOFIBAIL Pas de forme juridique rue Dewez 49 5000 Namur Belgique 0426.091.207	Parts A	50	0,49	0,00	31/12/2021	EUR	2.218.763	48.478
INASEP SCRL Société coopérative à responsabilité limitée rue des Viaux 1B 5100 Naninne Belgique 0218.735.790	Parts A	100	1,20	0,00	31/12/2021	EUR	44.735.772	1.979.155
	Parts B	100	0,00	0,00				
Gembloux - Valorisation Société anonyme Passage des Déportés 2 5030 Gembloux Belgique 0472.842.237					31/12/2020	EUR	57.266	-176

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
Wallonie Développement SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0874.449.060	Parts A	30	3,00	0,00	31/12/2021	EUR	27.088	1.679
Ressourcerie Namuroise SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Chaussée de Waterloo 480 5002 Saint-Servais Belgique 0888.697.964	Parts A	5	12,50	0,00	31/12/2021	EUR	514.457	89.287
IMIO SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Rue Léon Morel 1 5032 Isnes Belgique 0841.470.248	Parts A	144	25,00	0,00	31/12/2021	EUR	490.198	145.453
ETHIASCO SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Rue des Croisiers 24 4000 Liège 1 Belgique 0402.370.054	Part C	1	0,00	0,00	31/12/2021	EUR	218.669.211	8.492.296
Notre Avenir Coopérative Société coopérative à responsabilité limitée Rue Maria de Dorlodot 8 5020 Suarlée Belgique 0736.802.003	Parts A	5	0,00	0,00	31/12/2021	EUR	425.723	-8.827
	Parts A	100	1,11	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
CerWal Société à responsabilité limitée Boulevard Pierre Mayence 1 , boîte 1 6000 Charleroi Belgique 0748.779.325	Parts A	500	5,00	0,00	31/12/2021	EUR	24.854	4.854

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52	5.700.000,00	6.100.000,00
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	16.252.462,58	13.112.697,19
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	4.150.000,00	5.999.973,71
de plus d'un mois à un an au plus	8687	12.102.462,58	7.112.723,48
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter - factures 2022 concernant 2023

Produits acquis - intérêts 2022 perçus en 2023

Exercice
38.035,41
2.229,88

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

- Disponible au terme de l'exercice
- Disponibles au terme de l'exercice
- Indisponibles au terme de l'exercice
- Indisponibles au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
(110)		
111P	XXXXXXXXXXXXXXXX	70.162,50
(111)	70.162,50	
8790		
87901		
8791		
87911		

Capitaux propres apportés par les actionnaires

- En espèces
 - dont montant non libéré
- En nature
 - dont montant non libéré

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	11.226
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

- Modifications au cours de l'exercice
- Actions nominatives
- Actions dématérialisées

Actions propres

- Détenues par la société elle-même
 - Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
 - Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

- Suite à l'exercice de droits de conversion
 - Montant des emprunts convertibles en cours
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
 - Nombre de droits de souscription en circulation
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

- Répartition
 - Nombre de parts
 - Nombre de voix qui y sont attachées
- Ventilation par actionnaire
 - Nombre de parts détenues par la société elle-même
 - Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	0219.802.592
----	--------------

C-app 6.7.1

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

BEP

membres	n° parts
Communes	4 520
Province Namur	6 706

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	175.000,00
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	175.000,00
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) 175.000,00

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	8.402,88
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	8.402,88

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	175.000,00
8931	
8941	
8951	
8961	175.000,00
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	175.000,00
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Codes	Exercice
9072	
9073	28.059,87
450	11.108,21
9076	
9077	1.859.156,84

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer précompte sur compte First et Belfius Invest

Exercice
33.676,53

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Frais de gestion sur ventes et patrimoine

Honoraires (principalement clients publiques)

Autres prestations (traductions, ...)

Ventilation par marché géographique

Belgique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	1.424.552,97	1.108.885,53
	1.973.282,67	1.618.602,47
	76.510,53	42.186,56
	3.474.346,17	2.769.674,66
740	15.362.376,00	13.385.865,39
9086	140	143
9087	138,2	134,0
9088	199.465	200.950
620	9.136.554,69	8.033.474,74
621	2.694.998,01	2.380.238,99
622		
623	1.989.918,77	2.098.020,77
624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	1.963.250,40	746.265,38
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	1.963.250,40	746.265,38
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	8.880,04	9.796,71
Autres		641/8	776,08	849,63
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	0,8	1,3
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	1.640	2.744
Frais pour la société		617	57.004,38	69.954,27

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	39.707,27	39.707,27
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Autres produits financiers		1.350,60	536,55
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts			
	6501		
Intérêts portés à l'actif			
	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
Autres charges financières		6.053,04	2.404,28

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	60.827,72	461.261,16
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	60.827,72	461.261,16
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	2.400,00	
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	58.427,72	461.261,16
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	20.979,98
9135	9.871,77
9136	
9137	11.108,21
9138	1.408,89
9139	1.408,89
9140	

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	706.435,61	552.778,24
9146	976.962,32	810.671,63
9147	2.601.417,22	2.340.069,47
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS		
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9149	7.170,00
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9150	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9151	
	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques
 Valeur comptable des immeubles grevés
 Montant de l'inscription
 Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
 Gages sur fonds de commerce
 Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
 Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 La valeur comptable des actifs grevés
 Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
 Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 Le montant des actifs en cause
 Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
 Privilège du vendeur
 La valeur comptable du bien vendu
 Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)
 Marchandises vendues (à livrer)
 Devises achetées (à recevoir)
 Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	15.650,00	15.650,00
9262	15.650,00	15.650,00
9272		
9282		
9292	1.914.002,13	
9302		
9312	1.914.002,13	
9352	331.368,96	
9362		
9372	331.368,96	

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	77.192,79
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	6.800,30
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	122,5	67,8	54,7
Temps partiel	1002	20,2	5,9	14,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	138,2	72,6	65,6
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	178.284	98.696	79.588
Temps partiel	1012	21.181	7.303	13.878
Total	1013	199.465	105.999	93.466
Frais de personnel				
Temps plein	1021	12.147.641,24	7.055.453,01	5.092.188,23
Temps partiel	1022	1.673.830,23	598.264,57	1.075.565,66
Total	1023	13.821.471,47	7.653.717,58	6.167.753,89
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	225.321,00	117.654,00	107.667,00

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	133,9	71,1	62,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	200.948	114.332	86.616
Frais de personnel	1023	12.511.734,50	7.118.715,43	5.393.019,07
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	119	21	135,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	112	21	128,2
Contrat à durée déterminée	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	4		4,0
Contrat de remplacement	113	2		2,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	66	5	70,2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	13	1	13,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	30	1	30,9
de niveau universitaire	1203	23	3	25,5
Femmes	121	53	16	65,0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	6	5	9,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	19	5	23,0
de niveau universitaire	1213	28	6	32,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	7	1	7,8
Employés	134	107	20	122,4
Ouvriers	132	4		4,0
Autres	133	1		1,0

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,8	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1.640	
Frais pour la société	152	57.004,38	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	13	1	13,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	12		12,0
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213	1		1,0
SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	14	2	15,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	12	2	13,7
Contrat à durée déterminée	311	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	1		1,0
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	3		3,0
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	3	1	3,8
Autre motif	343	8	1	8,9
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	48	5811	47
5802	922	5812	586
5803	50.214,49	5813	26.298,98
58031	50.214,49	58131	26.298,98
58032		58132	
58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821	25	5831	42
5822	384	5832	375
5823	21.267,44	5833	18.071,79
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841	1	5851	
5842	19.166	5852	
5843	9.837,00	5853	

RAPPORT DU COMMISSAIRE- REVISEUR



BEP 2022

SC ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
BUREAU ECONOMIQUE DE LA
PROVINCE DE NAMUR
Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 Namur

***RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022***

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant quatre exercices consécutifs.

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 32.843.119,44 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 186.257,91 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;



- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Le rapport du comité de rémunération,
- La liste des marchés publics,
- La liste des participants aux formations annuelles,
- La structure de l'organisation,
- L'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,

- Les lignes de développement,
- Le plan financier pluriannuel,

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12 §1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, 25 avril 2023

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,
Réviseurs d'entreprises

Commissaire,
Représentée par



Philippe Knaepen
Réviseur d'Entreprises

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION



BEP 2022



Secrétariat Général

BEP

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2023

Groupe Communes

Monsieur Jérôme ANCEAU, Administrateur, **présent**
Madame Nathalie DEMANET, Administratrice, **excusée**
Monsieur Lionel NAOME, Administrateur, **présent**

Groupe Province

Monsieur Antoine PIRET, Administrateur, **présent**
Monsieur Pierre HELSON, Administrateur, **présent**

Équipe de Direction

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**
Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **présente**
Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité, **présent**
Monsieur Sébastien TRIFFOY, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales,
présent

2.1 Rapport du Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 56 des statuts du BEP et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration du BEP en sa séance du 24 avril 2023.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. **Modalités des rémunérations des mandats**

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

- **Période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022**

FONCTION	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	<p><i>Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 14.283,67 € non indexé ou 25.364,94 € brut annuel indexé pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2022, 25.873,44 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1^{er} février 2022 au 31 mars 2022, 26.390,51 € brut annuel indexé** pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mai 2022, 26.917,58 € brut annuel indexé*** pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 août 2022, 27.456,07 € brut annuel indexé**** pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 28.005,99 € brut annuel indexé***** pour la période allant du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2022</p>	24.508,53 € brut annuel indexé, soit 2.113,75 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2022, 2.156,12 € mensuel indexé* pour la période allant du 1 ^{er} février 2022 au 31 mars 2022, 2.199,21 € mensuel indexé** pour la période allant du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mai 2022, 2.243,13 € mensuel indexé*** pour la période allant du 1 ^{er} juin 2022 au 31 août 2022, 2.288,01 € mensuel indexé**** pour la période allant du 1 ^{er} septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 2.333,83 € mensuel indexé***** pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2022	Mensuelle
Membre du Conseil d'administration autre que Président	<p><i>Article L5311-1§2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 221,98 € indexé pour la période allant 1^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2022, 226,43 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1^{er} février 2022 au 31 mars 2022, 230,95 € brut annuel indexé** pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mai 2022, 235,56 € brut annuel indexé*** pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 août 2022, 240,28 € brut annuel indexé**** pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 245,09 € brut annuel indexé***** pour la période allant du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2022</p>	210,04 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2022, 214,25 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} février 2022 au 31 mars 2022, 218,53 € indexé** pour la période allant du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mai 2022, 222,90 € indexé*** pour la période allant du 1 ^{er} juin 2022 au 31 août 2022, 227,36 € indexé**** pour la période allant du 1 ^{er} septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 231,91 € indexé***** pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2022	Par réunion avec un maximum de 12/an

Membre du Comité d'audit	<p><i>Article L5311-1§1 alinéa 22 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i></p> <p>125 € non indexé ou 221,98 € indexé pour la période allant 1^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2022, 226,43 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1^{er} février 2022 au 31 mars 2022, 230,95 € brut annuel indexé** pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mai 2022, 235,56 € brut annuel indexé*** pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 août 2022, 240,28 € brut annuel indexé**** pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 245,09 € brut annuel indexé***** pour la période allant du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2022</p>	<p>210,04 € indexé pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2022, 214,25 € indexé* pour la période allant du 1^{er} février 2022 au 31 mars 2022, 218,53 € indexé** pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mai 2022, 222,90 € indexé*** pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 août 2022, 227,36 € indexé**** pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 30 novembre 2022 et 231,91 € indexé***** pour la période allant du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2022</p>	<p>Par réunion avec un maximum de 3/an</p>
--------------------------	---	--	--

*indice 1,8114 février 2022 ;

**indice 1,8476 avril 2022 ;

***indice 1,8845 juin 2022 ;

****indice 1,9222 septembre 2022 ;

*****indice 1,9607 décembre 2022.

Par ailleurs, toujours sur base de la décision de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 prise sur recommandation du Comité de rémunération, en cas d'utilisation de son véhicule personnel, l'administrateur, pour les réunions du Conseil d'administration et du Comité d'audit, peut bénéficier d'une indemnité kilométrique correspondant à celle dont bénéficient les agents de la fonction publique fédérale (article 74 de l'AR 13/07/2017). Pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,3707 euro du kilomètre et pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4170 euro du kilomètre.

L'indemnité kilométrique est calculée sur la base de l'itinéraire le plus court entre le domicile de l'administrateur ou de son lieu de travail et le lieu des réunions. L'administrateur précisera dans la fiche signalétique le nombre de km à reprendre en cas d'utilisation de son véhicule personnel.

2. Politique globale de rémunération :

Toutes les dispositions pécuniaires et les échelles barémiques applicables au sein du BEP sont reprises dans l'annexe 4 du règlement du travail qui fixe les règles générales en matière de rémunération.

Ce dernier a été négocié, validé par le Conseil d'Administration et la tutelle spéciale d'approbation.

Le traitement mensuel brut est fixé sur base du rattachement à une échelle barémique (majoré en fonction du salaire par l'allocation de foyer et de résidence) et est indexé en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique du BEP comprend :

1. Echelles non-cadre :
 - 1 échelle d'ouvrier ;
 - 3 échelles d'assistant (e) administratif (ve) ;
 - 4 échelles de technicien(ne) gradué (e).
2. Echelles de cadre :
 - 3 échelles de cadre ;
 - 3 échelles de chef (fe) de service ;
 - 2 échelles de directeur (trice) ;
 - 1 échelle de directeur général.

Au sein d'une échelle attribuée, le collaborateur évolue tous les ans (annales), tous les deux ans (biennales) ou tous les 3 ans (triennales) en fonction de l'échelle et de l'ancienneté barémique attribuées.

Les règles d'évolution ou les primes spécifiques sont précisées au point 11 de l'annexe 4 du règlement du travail :

Les évolutions salariales

1. Dans le cadre des appels à candidatures internes ou des changements de fonction décidés et octroyés par le Conseil d'administration, à cet effet, les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.
2. Dans le cadre de nouvelles responsabilités assumées par les agents sur le long terme sans changement de fonction :
 - Responsabilités financières (hauteur du budget géré par l'agent) ;
 - Responsabilités juridiques (risques encourus en termes de responsabilités par l'agent) ;
 - Responsabilités managériales (nombre de collaborateurs à gérer) ;
 - Responsabilités projets (nombre et complexité des projets menés par l'agent).

Les évolutions salariales possibles sont :

3. Le passage de catégorie ou de niveau d'échelles ; ou
4. Une prime mensuelle récurrente de maximum 500€ brut (index au moment de l'octroi). Le montant octroyé dépendra de l'importance des responsabilités assurées. Le montant attribué sera indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation mais ne connaîtra aucune autre évolution. La prime mensuelle ne sera plus octroyée si les responsabilités en question ne sont plus assurées par l'agent.
5. Dans le cadre d'une expertise/spécialisation reconnue sur le long terme :
 - Acquisition de connaissances/compétences dans le cadre d'un cursus ou d'une formation reconnue, ou d'un processus de développement personnel et ayant un impact positif sur l'image et le positionnement du BEP ;
 - Les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.
6. Les conditions d'octroi (hors appel à candidatures qui relève d'une décision spécifique prise par le Conseil d'administration) :
 - Les balises budgétaires : chaque année, un budget spécifique aux évolutions salariales est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédié aux valorisations ;
 - L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
 - Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP ;
 - L'écart entre deux évolutions salariales de ce type est de 5 ans minimum ;
 - L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles (primes décrites par la suite).

Prime annuelle unique

1. Les différentes formes :
 - Prime annuelle brute de 700 € pour les agents rattachés à une échelle non-cadre ;
 - Prime annuelle brute de 1000 € pour les agents rattachés à une échelle de cadre.
2. Les cadres d'octroi :
 - L'agent doit avoir démontré une plus-value dans la gestion de ses dossiers ou projets tant au niveau de la continuité, de l'investissement, que de l'efficacité ; et/ou
 - L'agent doit avoir apporté des idées innovantes dans le cadre de son travail ; et/ou
 - L'agent doit avoir apporté son soutien concret dans un dossier/projet porté par quelqu'un d'autre.
3. Les conditions d'octroi :
4. Les balises budgétaires : chaque année un budget spécifique à l'octroi de primes annuelles est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédié aux valorisations. Ce budget est réparti par équipe (Développement Economique, Environnement, Développement territorial, Services supports) selon une clé de répartition en fonction du nombre de collaborateurs dans chacune d'elle ;
 - L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
 - Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP ;
 - L'écart entre deux octrois de primes annuelles est de 3 ans minimum ;
 - L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles.

Une majoration des barèmes a été octroyée à concurrence de 1% au 01 janvier 2020 et à concurrence de 1% au 01 janvier 2022 conformément aux négociations ayant abouti en décembre 2019.

Ces majorations de barèmes ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration du BEP et par la tutelle spéciale d'approbation.

Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

Primes trimestrielles

La prime trimestrielle est attribuée à l'issue des 6 premiers mois d'activité pour le personnel non-cadre et à l'issue des 12 premiers mois d'activité pour le personnel cadre. Néanmoins, par décision motivée du Conseil d'Administration ou de tout organe qu'il aurait délégué à cet effet, cet octroi peut se faire dès l'entrée en service.

La prime trimestrielle comprend deux volets :

1. 3% du traitement trimestriel brut pour l'assiduité ;
2. 7% du traitement trimestriel brut pour la productivité.

La quotité de la prime octroyée est décidée par le Directeur Général sur base d'un rapport rédigé par les directions.

Allocation de programmation sociale

Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique en référence à l'AR du 13 juillet 2017.

Cette allocation est équivalente à :

1. Une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge : 862,56€ en 2022 ;
2. Une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
3. Une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de 194,05 € et un maximum de 388,09 € (montants 2022 publiés au MB).

Pécules de vacances

Les agents bénéficient d'un double pécule de vacances égal à 92% de la rémunération mensuelle brute du mois de mai à laquelle on ajoute un prorata exprimé en douzième des 4 dernières primes trimestrielles.

Frais de transport domicile-lieu de travail

Le BEP supporte une intervention dans le coût des frais de transport des membres du personnel entre le lieu de leur résidence et leur lieu de travail.

Pour le collaborateur qui utilise son véhicule personnel, l'intervention est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de la carte train pour un nombre égal de kilomètres.

Le collaborateur utilisant les transports en commun, bénéficie d'une intervention patronale égale à 88% du titre de transport.

Une indemnisation est octroyée pour tout agent qui se rend quotidiennement à vélo sur son lieu de travail, à concurrence du taux légal (montant 2022 = 0,25 €/km).

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés sur la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé chaque année au mois de juillet.

Frais de déplacements effectués en Belgique

Les indemnités pour frais de séjour du personnel sont fixées conformément aux dispositions de l'A.R. du 21 juin 1965.

Frais de déplacements effectués à l'étranger

Les agents amenés à se déplacer à l'étranger plus de 10 h par journée calendrier et à effectuer une nuitée, bénéficient d'une indemnité de 39,05 €/jour.

Chèques Repas et éco-chèques

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. La valeur faciale du chèque-repas est de 8 € par jour et l'intervention personnelle légale est de 1,09 € par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des éco-chèques à concurrence de 70 €. Depuis décembre 2022, le montant des éco-chèques est majoré de 180€ ce qui porte la valeur faciale des éco-chèques à 250 € / année.

Cette majoration de la valeur faciale des éco-chèques a fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales en avril 2022, d'une validation par le Conseil d'Administration du BEP et par la tutelle spéciale d'approbation.

Assurances

Les assurances souscrites en faveur du personnel du BEP sont les suivantes :

1. Une assurance pension ;
2. Une assurance décès en cas de décès avant l'âge légal de la pension ;
3. Une assurance maladie invalidité en cas de maladie en dehors des périodes de salaire garanti ;
4. Une assurance hospitalisation.

Dispositions salariales particulières

Avantage de toute nature mise à disposition conciergerie

Par la spécificité de leur fonction, des logements sont mis à disposition des 2 concierges du BEP. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

Allocation de garde

Les agents qui assument le rôle de garde (s'étendant sur 7 jours du jeudi 9 heures au jeudi suivant 9 heures), les prestations d'intervention complémentaires à l'horaire sont rémunérées comme suit :

1. Indemnité par semaine de garde de 228,28 € brut (janvier 2022), de 232,85 € brut (de février à mars 2022), de 237,50 € brut (d'avril à août 2022), de 242,25 € brut (de septembre à novembre 2022) et de 247,10 € brut (décembre 2022) ;
2. Les interventions éventuelles sont rémunérées à concurrence de 100 % et calculées à partir du moment où l'agent quitte son domicile jusqu'à ce qu'il le rejoigne (majoration sous forme de récupération à 50% pour les heures de nuit).

Cette intervention est basée sur la circulaire du 31 août 2006 et a été estimée en concertation avec les autorités de tutelle.

13 agents assurent un rôle de garde et bénéficient donc de cette allocation.

Mise à disposition de l'ADSL/téléphonie

Les membres du conseil de direction interne et certains membres de la cellule Informatique et Organisation, de par les spécificités de leur fonction nécessitant des interventions à distance sur leurs dossiers, bénéficient d'une connexion adsl. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

11 agents bénéficient de la mise à disposition de l'ADSL.

Le Directeur Général est également soumis à un avantage de toute nature pour la mise à disposition d'un smartphone et d'un abonnement téléphonique.

Mise à disposition d'un véhicule de société

Le Directeur Général, de par la spécificité de sa fonction, dispose d'un véhicule de société. Il est soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

Intervention forfaitaire frais propres à l'employeur – Connexion Internet

Les collaborateurs du BEP qui pratiquent le télétravail de manière régulière bénéficient d'un montant forfaitaire de 20€/mois pour utilisation de leur connexion internet privée à des fins professionnelles. Dès lors, sont exclus de ce système de remboursement, les collaborateurs n'effectuant jamais de prestations à domicile et les collaborateurs dont l'abonnement ADSL est pris en charge par le BEP constituant un avantage de toute nature.

Cet octroi a fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration du BEP et par la tutelle spéciale d'approbation.

Depuis juillet 2022, une indemnité forfaitaire de bureau pour un montant de 20 €/mois indexable est octroyée aux collaborateurs qui pratiquent de manière régulière le télétravail. Vu que cette indemnité est indexée, cette indemnité est portée à 20,40 € / mois à partir de septembre 2022 et à 20,81 € / mois à partir de décembre 2022.

L'octroi de cette indemnité forfaitaire de bureau a fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales en avril 2022, d'une validation par le Conseil d'administration du BEP et par la tutelle spéciale d'approbation.

3. **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :**

Tableau des rémunérations annuelles brutes des fonctions dirigeantes du BEP

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	
Directeur général (N1)	191.140,53 €	140.989,71 €	Rémunération brute annuelle
		2.137,37 €	Avantages de toute nature
		18.322,80 €	ONSS Individuel
		124.804,28 €	Rémunération annuelle imposable
		1.559,05 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
Directrice du secrétariat général	120.975,59 €	46.454,40 €	Assurance groupe de type contribution définie pour les membres de la fonction Dirigeante actuels et futurs
		109.747,29 €	Rémunération brute annuelle
		14.266,12 €	ONSS Individuel
		95.481,17 €	Rémunération annuelle imposable
		2.932,14 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
Directeur Finances et Comptabilité	139.345,92 €	8.296,16 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
		119.992,73 €	Rémunération brute annuelle
		15.602,18 €	ONSS Individuel
		104.390,55 €	Rémunération annuelle imposable
		3.083,04 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
16.270,15 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel		

Directeur informatique	124.311,60 €	108.599,63 €	Rémunération brute annuelle
		14.121,66 €	ONSS Individuel
		94.477,97 €	Rémunération annuelle imposable
		3.081,02 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		12.630,95 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice du Département Développement Economique	119.896,12 €	108.227,24 €	Rémunération brute annuelle
		14.068,26 €	ONSS Individuel
		94.158,98 €	Rémunération annuelle imposable
		2.188,57 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		9.480,31 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur du Département Territorial	118.750,11 €	107.601,40 €	Rémunération brute annuelle
		13.991,60 €	ONSS Individuel
		93.609,80 €	Rémunération annuelle imposable
		2.497,38 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		8.651,33 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice du Département Environnement	143.535,64 €	126.522,95 €	Rémunération brute annuelle
		16.446,45 €	ONSS Individuel
		110.076,50 €	Rémunération annuelle imposable
		2.988,61 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		14.024,08 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice des Ressources Humaines et Services Généraux (en fonction depuis le 1er novembre 2022)	18.735,74 €	17.135,10 €	Rémunération brute annuelle
		2.239,55 €	ONSS Individuel
		14.895,55 €	Rémunération annuelle imposable
		587,42 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		1.013,22 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Total Général	976.691,25 €		

Pour rappel, l'annexe du Code de la démocratie locale et de la décentralisation fixe le plafond de rémunération de la fonction dirigeante locale à 245.000 € avant indexation soit 285.296,32 € indexé.

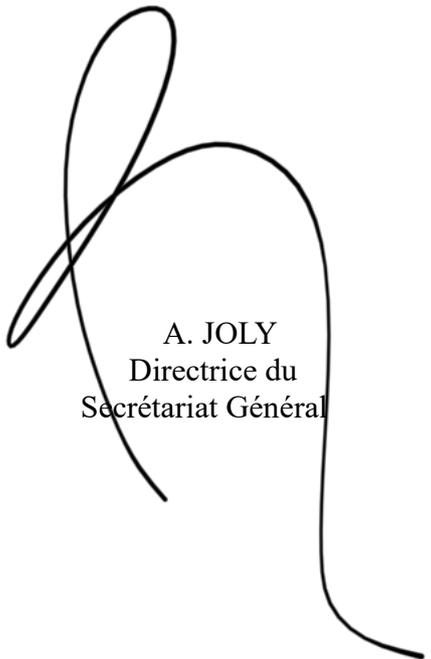
4. **Conclusions du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations des mandats et aux fonctions de direction sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration du BEP et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général

Votre correspondant : S. JANSEMME, Assistante Juridique
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP



1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➤ Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0219802592
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Bureau Economique de la Province de Namur
Période de reporting	2022

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	Néant

➤ *Commentaire éventuel*

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 :

Montant du jeton de présence indexé : 210,04€

Février 2022 : Indice 1,8114

Avril 2022 : Indice 1,8476

Juin 2022 : Indice 1,8845

Septembre 2022 : Indice : 1,9222

Décembre 2022 : Indice 1,9607

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Lasseaux Stéphane	24508,53€	0€	24508,53 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	92%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>INASEP</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>NEW</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Notre Avenir</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Wallonie Développement</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré
Vice-président	Jacquez Pascal	2430,93€	379,32€	Jeton de présence	-	92%	-
Administrateurs	Anceau Jérôme	1324,99€	179,08€	Jeton de présence	-	50%	-
	Balon-Perin Georges	2208,03€	0€	Jeton de présence	-	83%	-
	Bogaerts Eric	2435,39€	421,75€	Jeton de présence	-	92%	-
	Cheffert Jean-Marie	2658,29€	279,38€	Jeton de présence	-	100%	-
	Damilot José	2435,39€	8,9€	Jeton de présence	-	92%	-
	Demanet Nathalie	1530,23€	163,48€	Jeton de présence	-	58%	-
	Doumont Eloïse	424,29€	0€	Jeton de présence	-	17%	-
	Frère Luc	2216,86€	97,49€	Jeton de présence	-	83%	-
	Helson Pierre	2658,29€	319,3€	Jeton de présence	-	100%	-
	Jamar Saskia <i>Sortie le 20/12/2022</i>	1088,71€	129,74€	Jeton de présence	-	45%	-
	Keimeul Catherine	2658,29€	207,53€	Jeton de présence	-	100%	-
	Le Bussy Gauthier	2430,93€	0€	Jeton de présence	-	92%	-
	Leclercq Cédric	2435,39€	371,7€	Jeton de présence	-	92%	-
	Naomé Lionel	1783,9€	249,29€	Jeton de présence	-	67%	-
	Paulet Arnaud	2435,39€	214,44€	Jeton de présence	-	92%	-
	Piret Antoine	1093,08€	21,69€	Jeton de présence	-	42%	-
	Rondiat Pierre	1985,13€	137,03€	Jeton de présence	-	75%	-
Van Espen Jean-Marc	0€	0€	Jeton de présence	-	75%	-	
Comité d'audit	Anceau Jérôme	445,89€	86,65€	Jeton de présence	-	67%	-
	Demanet Nathalie	668,79€	97,31€	Jeton de présence	-	100%	-
	Helson Pierre	668,79€	92,68€	Jeton de présence	-	100%	-
	Naomé Lionel	668,79€	101,94€	Jeton de présence	-	100%	-
	Piret Antoine	0€	0€	Jeton de présence	-	0%	-
Comité de rémunération	Anceau Jérôme	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
	Demanet Nathalie	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Helson Pierre	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Naomé Lionel	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Piret Antoine	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
Total général	-	63194,30€	3558,7€	-	-	-	-

Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	25/01	22/02	22/03	26/04	17/05	21/06	12/07	23/08	20/09	18/10	22/11	20/12	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
Président : LASSEAU Stéphane ¹	V	V	V	V	V	V	V	E	V	V	V	V	92% - 11/12	11	12	92%
Vice-président : JACQUIEZ Pascal	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
ANCEAU Jérôme	V + €	V + €	E	V + €	E	E	V + €	E	E	V + €	E	V + €	50% - 6/12	6	12	50%
BALON-PERIN Georges	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	E	V + €	V + €	V + €	83% - 10/12	10	12	83%
BOGAERTS Eric	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
CHEFFERT Jean-Marie	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 12/12	12	12	100%
DAMILOT José	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
DEMANET Nathalie	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	E	V + €	V + €	E	E	E	58% - 7/12	7	12	58%
DOUMONT Eloïse	V + €	V + €	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	17% - 2/12	2	12	17%
FRERE Luc	V + €	V + €	V + €	V + €	E	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	83% - 10/12	10	12	83%
HELSON Pierre	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 12/12	12	12	100%
JAMAR Saskia	V + €	V + €	E	V + €	V + €	E	E	E	V + €	E	E	-	45% - 5/11	5	11	45%
KEIMEUL Catherine	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 12/12	12	12	100%
LE BUSSY Gauthier	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
LECLERCQ Cédric	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
NAOME Lionel	V + €	E	E	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	67% - 8/12	8	12	67%
PAULET Arnaud	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
PIRET Antoine	V + €	V + €	E	V + €	E	E	E	V + €	V + €	E	E	E	42% - 5/12	5	12	42%
RONDIAT Pierre	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	E	V + €	V + €	E	V + €	75% - 9/12	9	12	75%
VAN ESPEN Jean-Marc ²	V	V	V	E	V	V	E	V	V	E	V	V	75% - 9/12	9	12	75%

Comité d'audit	19-avr	14-juin	11-oct
ANCEAU Jérôme	V + €	E	V + €
DEMANET Nathalie	V + €	V + €	V + €
HELSON Pierre	V + €	V + €	V + €
NAOME Lionel	V + €	V + €	V + €
PIRET Antoine	E	E	E

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
0% - 0/3	0	3	0%

Comité de rémunération	22-mars
ANCEAU Jérôme	E
DEMANET Nathalie	V
HELSON Pierre	V
NAOME Lionel	V
PIRET Antoine	E

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%

¹ Le Président ne perçoit pas de jeton de présence mais, une rémunération. C'est pour cela qu'il est indiqué V.

² Monsieur Van Espen étant Député, il ne peut percevoir un jeton de présence. C'est pour cela, qu'il est indiqué V.

Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président ainsi que leur justification pour chaque mois

Président		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier	2113,75€	100%
Février	2156,12€	100%
Mars	2156,12€	100%
Avril	2199,21€	100%
Mai	2199,21€	100%
Juin	2243,13€	100%
Juillet	2243,13€	100%
Août	0€	0%
Septembre	2288,01€	100%
Octobre	2288,01€	100%
Novembre	2288,01€	100%
Décembre	2333,83€	100%

2. Informations relatives à la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante :

Type d'assurance octroyé (conditions de celle-ci identiquement applicables à l'ensemble du personnel :

- Assurance groupe (but à atteindre) ;
- Assurance hospitalisation (contribution définie).

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? Oui ;
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Contributions définies ;
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui pour les membres de la fonction dirigeante actuel et futurs ;
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 46.454,40 €.

Tableau des rémunérations annuelles brutes des fonctions dirigeantes du BEP

<i>Fonction</i>	<i>Rémunération annuelle brute</i>	<i>Détail de la rémunération annuelle brute</i>	
Directeur général (N1)	191.140,53 €	140.989,71 €	Rémunération brute annuelle
		2.137,37 €	Avantages de toute nature
		18.322,80 €	ONSS Individuel
		124.804,28 €	Rémunération annuelle imposable
		1.559,05 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		46.454,40 €	Assurance groupe de type contribution définie pour les membres de la fonction Dirigeante actuels et futurs
Directrice du secrétariat général	120.975,59 €	109.747,29 €	Rémunération brute annuelle
		14.266,12 €	ONSS Individuel
		95.481,17 €	Rémunération annuelle imposable
		2.932,14 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		8.296,16 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur Finances et Comptabilité	139.345,92 €	119.992,73 €	Rémunération brute annuelle
		15.602,18 €	ONSS Individuel
		104.390,55 €	Rémunération annuelle imposable
		3.083,04 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		16.270,15 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur informatique	124.311,60 €	108.599,63 €	Rémunération brute annuelle
		14.121,66 €	ONSS Individuel
		94.477,97 €	Rémunération annuelle imposable
		3.081,02 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		12.630,95 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice du Département Développement Economique	119.896,12 €	108.227,24 €	Rémunération brute annuelle
		14.068,26 €	ONSS Individuel
		94.158,98 €	Rémunération annuelle imposable
		2.188,57 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		9.480,31 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur du Département Territorial	118.750,11 €	107.601,40 €	Rémunération brute annuelle
		13.991,60 €	ONSS Individuel
		93.609,80 €	Rémunération annuelle imposable
		2.497,38 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		8.651,33 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice du Département Environnement	143.535,64 €	126.522,95 €	Rémunération brute annuelle
		16.446,45 €	ONSS Individuel
		110.076,50 €	Rémunération annuelle imposable
		2.988,61 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		14.024,08 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel

Directrice des Ressources Humaines et Services Généraux	88.530,84 €	80.187,16 €	Rémunération brute annuelle
		10.427,73 €	ONSS Individuel
		69.759,43 €	Rémunération annuelle imposable
		2.264,36 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		6.079,32 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Total Général	1.046.486,35 €		

➤ *Commentaires éventuels*

Conformément à l'article L 6411-1 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2021. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

Conformément à l'article 18 du Décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes, voici les dates des Conseils d'administrations qui se sont déroulées en distancielles :

- Le 21 janvier 2022 ;
- Le 22 février 2022.

3. Liste des mandats détenus par le BEP durant l'année 2022 :

CerWal

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Non	Conseil d'administration	Non

Contrat de rivière de la Haute-Meuse

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non

Coworking

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Roland Corine	Coordinatrice au Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

EBN Wallonia (WABAN)

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

Fédération Tourisme

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Colot Alexandre	Responsable Aménagement du Territoire au Département Développement Territorial	Oui	Bureau exécutif Conseil d'administration	Non Non

GIE CITW+

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Comité de Gérance	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non
Colot Alexandre	Responsable Aménagement du Territoire au Département Développement Territorial	Oui	Comité Technique	Non

IBEFE

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Non	Commission	Non

INASEP

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Comité de contrôle	Non
Frère Rémy	Responsable infrastructure au Département Développement Territorial	Non	Comité de contrôle	Non

Infopôle Cluster

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Marot Delphine	Chef de service du Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cao Vincent	Chef de service du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non

Lab In Andenne

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Laureys François	Gestionnaire de projets Smart City au Département Développement Territorial	Oui	Conseil d'administration	Non

Nadir

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Longfils David	Conseiller d'entreprises au Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

NEW

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Bertrand Ingrid ³	Cheffe de service communication	Oui	Conseil d'administration	Non
Schmitz Sophie ⁴	Coordinatrice au Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

³ Début de mandat le 25/01/2022

⁴ Fin de mandat le 25/01/2022

Notre Avenir

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non

SCES (FORMAN@M)

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non

Union des Villes et Communes de Wallonie

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Joly Amélie	Directrice du Secrétariat Général	Non	Commission IC	Non

Wallonie Développement

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil de Gestion	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Conseil de Gestion	Non

Wallonie Entreprendre

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Longfils David	Conseiller d'entreprises au Département Développement Economique	Non	Comité d'engagement Comité de Pilotage	Non Non



Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71
www.bep.be

